



Direction Générale Ajointe du Développement  
Du Territoire et des Infrastructures  
\*\*\*\*\*  
Pôle Développement Durable du Territoire et Patrimoine  
\*\*\*\*\*  
Direction Adjointe de l'Urbanisme et de l'Habitat

Réf. : DIR// AB/FM/PL/DL/2018.05

Affaire suivie par : Denise LORBEL  
☎ : 0590 94 88 85  
☎ : 0590 94.60.62  
@ : denise.lorbel@ville-petitbourg.fr

## ATTESTATION D'ENGAGEMENT

Le Maire de la Ville de Petit-Bourg, soussigné Guy LOSBAR, certifie et atteste avoir pris connaissance de l'avis émis par la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en sa séance du 26 avril 2018.

Le maire s'engage à respecter les décisions arrêtées à savoir :

- mettre en place rapidement une commission foncière pour trouver des solutions de relocalisation aux agriculteurs touchés par le projet de golf ;
- laisser en zone « A », la parcelle de 0,66 ha située dans le secteur de Morne Bourg ;
- redimensionner, significativement à la baisse, le STECAL « les Mangles » lieudit Arnouville, afin de préserver la vocation agricole du secteur.

Enfin, il précise que ces ajustements ne devront pas remettre en question l'économie générale du PLU.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Petit-Bourg, le - 4 **juin** 2018

Le Maire

Guy LOSBAR

